VOIE DE FAIT [Fra] Ange ou démon 12'' (Arabella - 1982)



Ange ou démon ?

Ange car la voix aiguë de **Lounas Ourrad** sait aller chercher la mélodie où il faut pour la graver dans les mémoires (*Non coupable*, *Pas plus de seize ans*, *Ange ou démon*...) et les soli de guitare ne peuvent réfréner une tendance au ciselé avec douceur. Mais *démon* surtout parce que le groupe ne fait pas semblant quand il s'attaque à un hard rock racé et heavy quand il n'est pas carrément plutôt speed (*Amnésie*, *Délinquant*...), **SAXON**, **MAIDEN** et **JUDAS** ont bien laissé des traces mais sans pour autant faire du groupe un gang de copieurs mais bien une entité à la personnalité bien à elle et au caractère bien trempé, témoin le corrosif *Qu'est-ce que je fous là ?*

L'injustice du milieu veut pourtant que **VOIE DE FAIT** reste un groupe quasiment inconnu et pourtant cet album à la pochette moyenne est simplement terrible et, acheté cinq francs au pif dans une solderie qui n'avait que ce disque au fond d'un carton en 1992, il reste un album de chevet de votre non-serviteur au même titre que les **KILLERS** de l'époque de **Patrice Le Calvez** [1] dans le genre haut-perché qui chante

en français.

Ambiance d'une société déglinguéééééé,

chaque bougie soufflée fait que t'enliseeeer !

[1] voir KILLERS [Fra] ...Fils de la haine 12'' (Dream Recs) 1985, KILLERS [Fra] Fils de la haine (Autoprod ?) 1985 Réédition 2011 et KILLERS [Fra] Danger de vie (Brennus Recs) 1986 Réédition 2005.

© Nawakulture 1999-2016 - Dura lex, sed lex !
Les textes impies de cette auguste publication, tous signés de la main de Ged Ω, ci-devant archiviste du Chaos, sont déposés auprès des services juridiques de Satan lui-même, les utiliser sans autorisation du Ged-iteur vous exposerait à la honte et au mépris le plus absolu, voire à un grand coup de pompe dans le fion suivant votre situation géographique, vous avez été prévenus. Notez bien par ailleurs que le Ged-iteur, bien que belliqueux de nature et tout-à-fait imperméable aux opinions des uns et des autres, rappelle que les points de vue exprimés par les personnes interviewées n'engagent que leurs auteurs.